

~~07 DEC. 2009~~

11 DEC. 2009

M2807A

4 AXES

SARL au capital de 15 244,90 euros
Siège social : Centre de Vie Agora Bat. A
ZI Des Paluds
13 685 Aubagne Cedex
RCS Marseille 423 634 518

**PROCES VERBAL
DE LA CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES
26 Novembre 2009**

L'an deux mille neuf, le 26 novembre, le gérant établit un procès-verbal de consultation des associés.

Les modalités de consultation ont été les suivantes :

- date d'envoi des documents : 16 novembre 2009
- délai pour répondre : 8 jours (art. R 223-12 al.1 du Code de Commerce)

Les associés ayant participé au vote sont les suivants :

- Didier DUMONT – 899 parts
- Groupe CBV Ingénierie, représenté par Sylvestre BLAVET – 100 parts
- Georges TOUZELET – 1 part

Les documents et rapports soumis aux associés sont les suivants :

- projet de cession de parts
- projet de résolutions

Texte des résolutions mises aux voix

APPROBATION DE LA CESSIION DE PARTS

Le projet d'acte de cession de Monsieur DUMONT de vendre 200 parts de la Société 4AXES à Monsieur David CAQUINEAU et la demande d'agrément du nouvel associé sont soumis au vote des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

La modification suivante de l'article VIII des statuts, est soumise au vote des associés :

ARTICLE VIII- PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit:

Monsieur Didier DUMONT: 699 parts

N

*Groupe CBV INGENIERIE, représenté par Sylvestre BLAVET, son Président du Directoire :
100 parts*

Monsieur David CAQUINEAU : 200 parts

Monsieur Georges TOUZELET: 1 part

Soit un total de 1 .000 parts égal au nombre de parts composant le capital social.

*Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales présentement créées ont été souscrites
en totalité par eux, intégralement libérées puis réparties entre eux comme indiqué ci-dessus.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

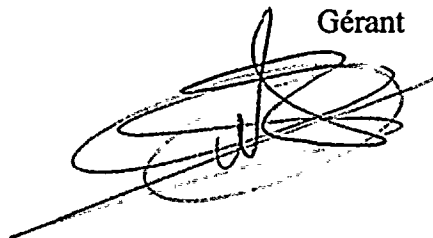
POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée des associés confère tous pouvoirs au Gérant, ainsi qu'au porteur d'un original,
d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de
dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par
le Gérant.

Didier DUMONT
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Didier DUMONT', written over a horizontal line.